

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_160_CC_8
*Vote des taux de la fiscalité directe locale
au titre de 2025*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_160_CC_8 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE AU TITRE DE 2025

Le Président de séance expose :

1. Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Le taux de la CFE proposé au titre de 2025 est de 25 %, soit un taux inchangé depuis 2016.

En 2024, 23 894 redevables sont assujettis à la CFE.

2. Vote du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Le taux de la TFNB proposé au titre de 2025 est de 1,43 %, ce taux est inchangé depuis 2012.

En 2024, 4 199 redevables sont assujettis à la TFNB.

3. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères », le Territoire de l'Ouest perçoit la TEOM sur l'ensemble du territoire.

Le taux de la TEOM proposé au titre de 2025 est de 16 %, soit un taux inchangé depuis 2016.

En 2024, 60 664 redevables sont assujettis à la TEOM.

4. Vote du taux de la Taxe d'habitation Additionnelle (THs)

Le taux de la THs proposé au titre de 2025 est de 6,82%, soit un taux inchangé depuis 2012.

En 2024, 5 542 redevables sont assujettis à la THs.

5. Vote du produit de la taxe GEMAPI

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » le Territoire de l'Ouest vote un produit de GEMAPI qui ne peut dépasser 40 €/habitant.

Le produit de GEMAPI proposé au titre de 2025 est de 3.150.000 € (soit 14,6 €/habitant).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 02/12/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 (identiques aux taux 2024) comme suit :

- * **taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25%**
- * **taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 1,43%**
- * **taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 16%**
- * **taux de la taxe d'habitation additionnelle (THs) : 6,82%**

- VOTER le produit de la taxe GEMAPI pour 2025 à hauteur de 3.150.000 € (produit identique à 2024).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président